

Mettre en œuvre son Système d'Archivage Electronique : cycle en « V » ou méthode agile ?

21 avril 2020

Les SAE : des outils avec de nombreuses spécificités de mise en œuvre

Bien qu'ils aient vocation à adresser les besoins d'archivage de l'ensemble de l'organisation, les SAE se caractérisent en premier lieu par un faible nombre d'utilisateurs réguliers.

L'interface utilisateurs pour les records managers et archivistes n'en mérite pas moins d'être ergonomique et fonctionnelle, mais c'est avant tout autour de **fonctionnalités « masquées »** que se trouvent toute la spécificité de ces outils :

- **Connecteurs** avec les applications métiers automatisant les transactions,
- Mécanismes de **scellement/horodatage** garantissant l'intégrité des archives,
- **Journaux** permettant d'assurer la traçabilité sur les données,
- Chaînes de **migration**, de **destruction**, de **conversion**...

Par ailleurs, le recours régulier à des solutions s'approchant du progiciel induit de s'adapter aux choix fait par leurs éditeurs lors de leur conception, laissant ainsi une marge réduite en matière de personnalisation.

Comment dans ces conditions **spécifier les attendus** puis procéder à des campagnes de **tests adéquats** ? Quelles compétences associer aux différentes phases et comment associer les représentants des bénéficiaires s'ils ne sont pas directement concernés par l'utilisation du SAE ?

La littérature associée à la gestion de projets SI oppose généralement 2 grandes catégories de méthodes :

- Le **cycle en « V »** induit une approche très séquentielle en 2 temps :
 - o Temps 1 : Expression de besoin > Spécifications générales puis détaillées > Paramétrages et Développements

- Temps 2 : Tests unitaires > Tests d'intégration > Validation > mise en production
- Les **méthodes dites « Agiles »**, reposant sur un cycle de développement itératif, incrémental et adaptatif,
 - sur la base d'un « backlog » traduisant les besoins et s'enrichissant progressivement,
 - et de « sprints » successifs consistant à spécifier plus précisément puis développer et tester par petits paquets les fonctionnalités associées aux différents cas d'usages.



Les méthodes agiles ont notamment été utilisées avec succès pour développer **Vitam**, logiciel d'archivage numérique développé par l'Etat pour ses besoins et ceux de la sphère publique. Mais il s'agit dans ce cas d'un développement sur mesure, depuis des composants techniques, et dans le cadre d'un programme de très grande ampleur, pas à la portée de tous.

Notre expérience de ces 2 démarches appliquées à la mise en œuvre de SAE montre qu'il faut sans doute savoir s'inspirer de ces 2 mondes, et ce à chaque phase des projets.

Cahier des charges : fixer en premier lieu le cadre normatif et les principes de la méthode

La rédaction d'un cahier des charges associé au choix et à la mise en œuvre d'un SAE intervient généralement après une première phase de cadrage ayant permis d'établir des principes généraux et une stratégie, sans pour autant s'être encore confronté aux spécificités des applications métiers dont les données sont à archiver.

D'autre part, le nombre limité de solutions disponibles sur le marché et leurs différences de conception invitent à rester prudent sur le niveau de précision des exigences, au risque d'éliminer une grande partie des solutions ou de voir son budget insuffisant. Mieux vaut en rester au besoin et évaluer la réponse apportée par les éditeurs.

Enfin, la nature et le volume des prestations à prévoir autour de la solution est susceptible d'évoluer fortement dans le temps, en fonction notamment des choix de déploiement et des connecteurs à développer.

Notre conseil consiste à focaliser le cahier des charges sur plusieurs points clés :

- Rechercher l'engagement effectif de l'éditeur autour de la **conformité de la solution avec les normes de références** (NF Z42-013 en particulier), sur le plan fonctionnel et vis-à-vis de l'environnement technique à mettre en œuvre pour les respecter,
- Détailler avant tout les spécificités de l'organisation concernée par rapport à d'autres projets, ce qui revient notamment à présenter l'**environnement logiciel à intégrer avec le SAE**. L'objectif est là de comprendre comment la solution peut répondre à ces différents besoins d'intégration et à quel coût,
- Définir une **méthode de travail** permettant à la fois d'engager l'éditeur moyennant un ensemble de prestataires forfaitaires et restant souple pour s'adapter aux réalités à venir du projet, moyennant le recours à des unités d'œuvre.

Spécifications et réalisation : se focaliser sur l'essentiel

S'agissant de la mise en œuvre d'une solution type progiciel, il est souvent inutile de se focaliser très longtemps sur ce qui ne nécessite pas de personnalisations locales ou s'appuie sur les normes de référence : préservation de l'intégrité, journaux,

Pour ces fonctionnalités, soit la solution est conforme, soit elle ne l'est pas. Si l'exigence a été formalisée dans le cahier des charges, il s'agira avant tout :

- de comprendre le comportement de la solution pour répondre au besoin,
- puis, le moment venu, de la tester pour vérifier son aptitude effective.

De fait, les travaux de spécifications devraient rapidement se focaliser sur quelques aspects bien précis :

- Les **conditions d'implémentation technique** de la solution (architecture),
- La **gestion des accès**,
- Et enfin et surtout le développement des **connecteurs** et processus d'archivage.

Pour ces connecteurs, plusieurs approches sont envisageables :

- Rechercher en premier lieu des **solutions simples à mettre en œuvre**, quitte à mettre de côté des besoins secondaires. Cette approche est à privilégier lorsque le nombre de connecteurs à développer est conséquent. Le cas échéant,

plusieurs versions successives pourront être définies et réalisées progressivement,

- Se focaliser sur les **connecteurs les plus critiques** en recherchant une couverture exhaustive du processus et répondant à tous les cas d'usage. Attention dans ce cas aux coûts et délais induits par leurs développements qui peuvent remettre en cause la généralisation du projet.

Tests et recette : une affaire de spécialistes ?

Il est d'usage d'associer des utilisateurs finaux aux tests préalables à la mise en production d'un nouveau système d'information.

Dans le cas des SAE, il faut tenir compte :

- Des difficultés à mobiliser d'autres utilisateurs que les seuls archivistes et records manager directement impliqués dans la conduite du projet,
- De la complexité à tester des exigences se traduisant avant tout par des transactions techniques.

Les tests sont donc en grande partie une affaire de spécialistes qui sauront analyser un fichier de logs, contrôler l'intégrité d'un fichier, ...

L'implication des équipes informatiques (et de leurs prestataires) en charge des applications concernées par l'archivage sera également essentielle pour implémenter le processus à son niveau, produire des jeux de données, gérer les flux retour du SAE...

En termes de méthodes, l'approche Agile prend alors tout son sens sur ces connecteurs, dans la mesure où il est souvent bien difficile d'être très précis en amont et avant d'avoir expérimenté un premier lot de fonctionnalités.

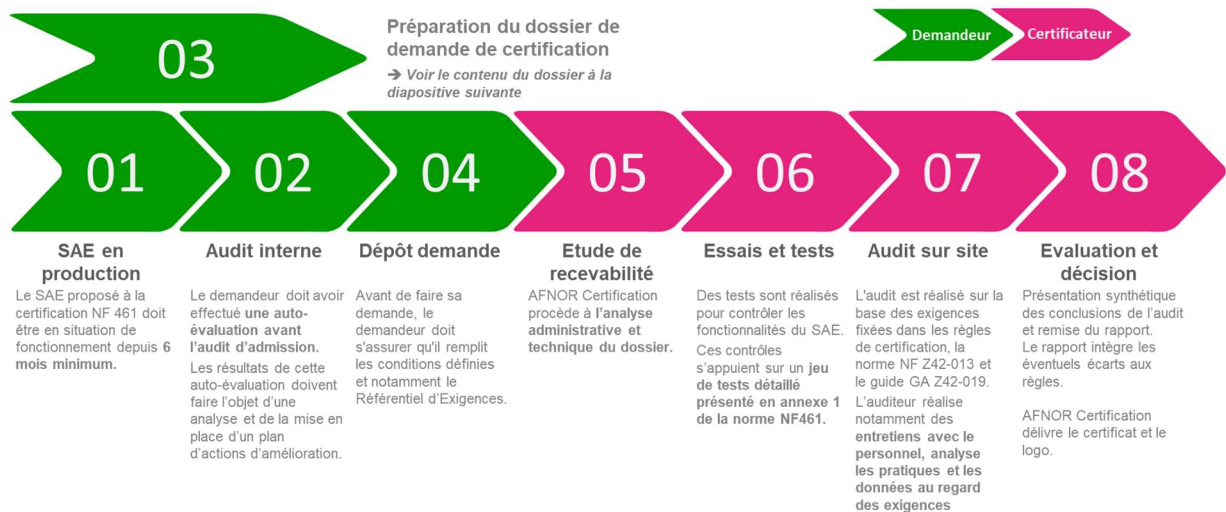
Se lancer ou non dans une démarche de certification ?

La certification du SAE au sens de la norme NF 461 (déclinaison de la NF Z 42-013) est une garantie importante pour pouvoir attester de la conformité de son dispositif, notamment lorsque les **enjeux juridiques** sont importants.

Mais c'est aussi un **chantier complexe et long** incluant, outre la validation du dispositif technique, la formalisation de la politique d'archivage et la mise en œuvre d'une organisation associée.

Elle s'impose néanmoins lorsque le SAE a vocation à être utilisé par différentes personnes morales, dans le cadre d'une **mutualisation** ou d'une **offre de services**, où la question des responsabilités juridiques des partenaires se posera.

Processus de certification NF461



Une approche alternative : le tiers-archivage

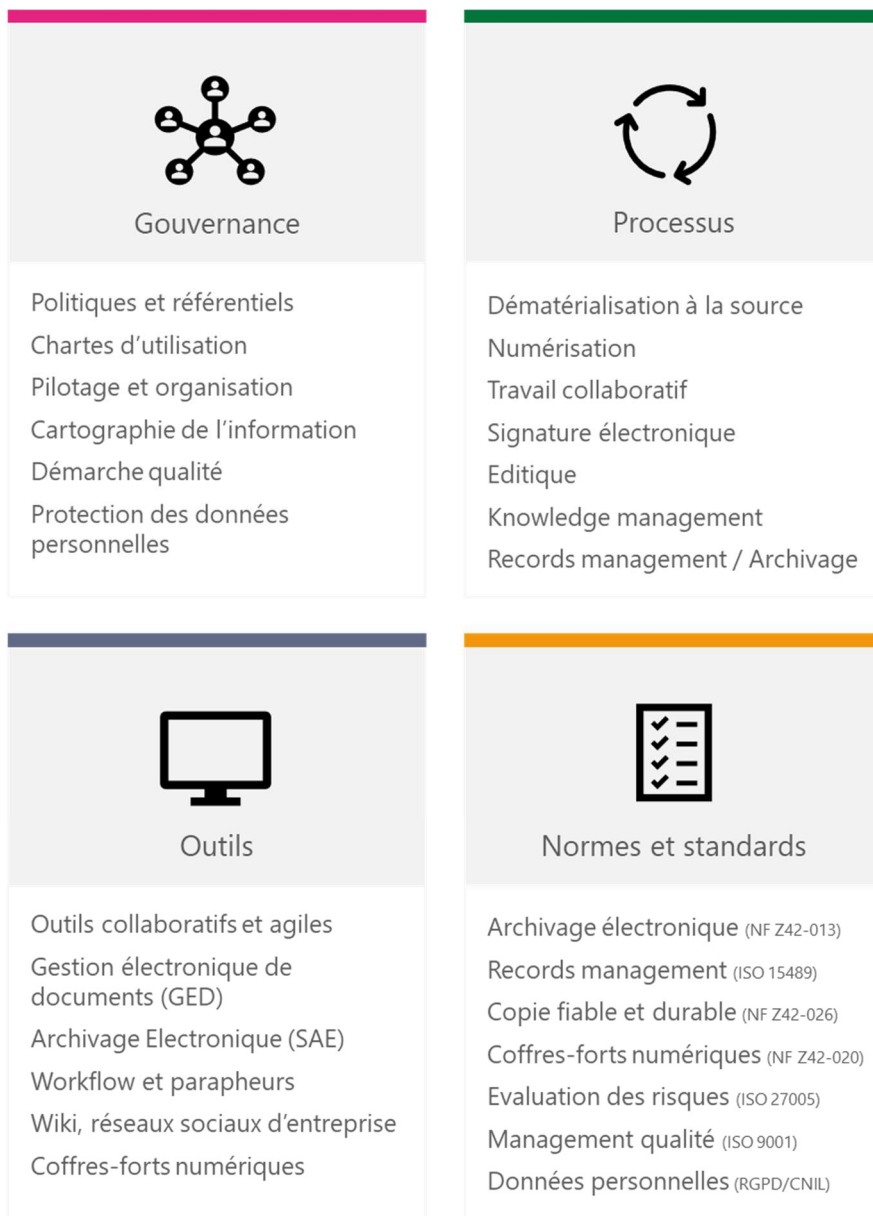
Le contexte d'une organisation met parfois en avant l'impossibilité pour celle-ci de s'engager dans une telle démarche de mise en œuvre, faute notamment de ressources, de compétences et de moyens financiers suffisants.

Le recours à une offre de tiers-archivage offre dans ce cas des avantages, notamment lorsque celle-ci est déjà certifiée et que les besoins se focalisent sur un **nombre limité de sources de données**.

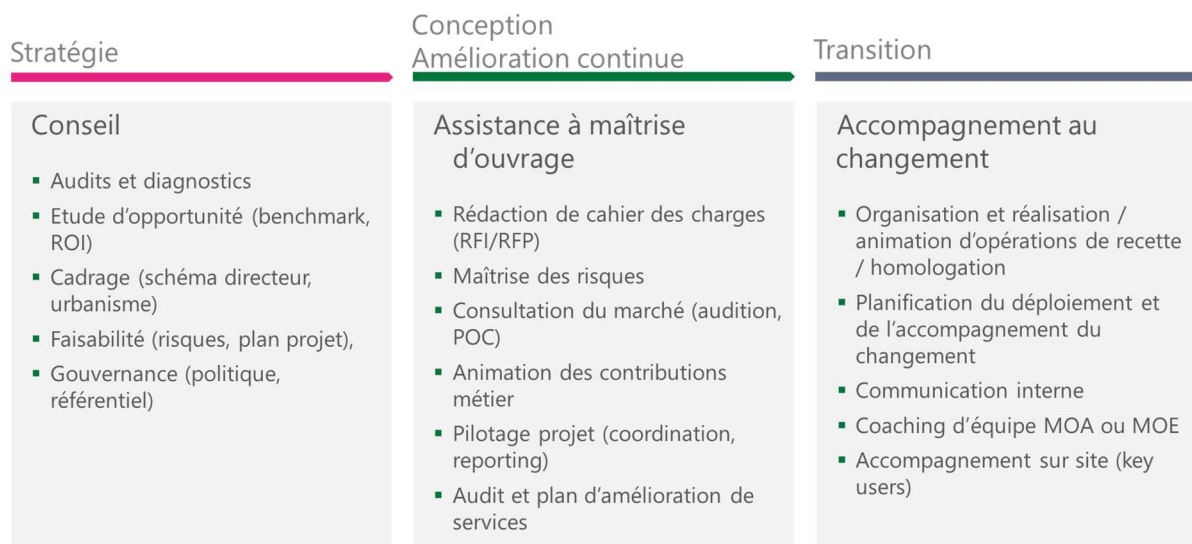
Elle permet en outre de se focaliser sur les connecteurs et l'évolution des outils métiers et des processus associés, ce qui constitue déjà des ressources conséquentes à mobiliser.

A propos d'Akompano

Akompano est un **cabinet de conseil indépendant** spécialisé dans le **management de l'information**.



Basés à Paris, nous accompagnons les **entreprises** et les **administrations** à **chaque étape de leurs projets**, depuis leur cadrage initial jusqu'à la conduite du changement.



Contact :



Frédéric Clavurier
Akompano – consultant associé
frederic.clavurier@akompano.fr
www.akompano.fr
 06 17 57 59 09